

Échéancier des adjudications en vigueur décembre 2022

	Appel de soumission	Heure limite de dépôts des soumissions	Résultat publié au plus tard ¹
Adjudications de titres du gouvernement du Canada			
1. Bons de gestion de trésorerie	N'importe quel jour, à 9 h 45 ou à 16 h	10 h 30 ²	10 h 35
2. Bons du Trésor	Appel préliminaire – deux semaines avant l'adjudication, à 10 h 40 Appel final – une semaine avant l'adjudication, à 10 h 40	10 h 30	10 h 35
3. Obligations nominales	Une semaine avant l'adjudication, à 15 h 30 ³	12 h	12 h 05
4. Rachat d'obligations aux fins de la gestion de la trésorerie	Appel préliminaire – une semaine avant l'adjudication, à 15 h 30 Appel final – le jour de l'adjudication, à 9 h	11 h 15	11h 25
Opérations de la Banque du Canada			
1. Programme d'opération de cession en pension de titres	9 h 30	10 h 00	10 h 05
2. Opérations de cession en pension à un jour	10 h 30	10 h 45	10 h 50
3. Opérations de prise en pension à un jour	Ad hoc, en temps normal à 11h45 ⁴	12 h	12 h 05
4. Pour tout autres programmes introduits par la Bank visitez: https://www.banqueducanada.ca/marches/			

¹ Les résultats d'adjudications peuvent être consultés dans le Système d'adjudication de la Banque du Canada et dans le site Web de la Banque du Canada.

² Dans le cas où une adjudication de bons de gestion de trésorerie est requise le même jour qu'une adjudication de bons du Trésor, l'adjudication de bons de gestion de trésorerie aura lieu à 9 h 15.

³ Les jours où il est prévu que les marchés obligataire et monétaire intérieurs fermeront tôt, sur la recommandation de l'Organisme canadienne de commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), la Banque lancera le ou les appels de soumissions le matin.

⁴ Les opérations de prise en pension sont offertes à la discrétion de la Banque selon les conditions du financement intrajournalières, en temps normal à 11h45 (ET) avec une heure limite de 12h pour les dépôts de soumissions. La Banque réserve le droit de mener ces opérations plus tôt ou plus tard au courant de la journée si nécessaire.